

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Service Attractivité des Territoires

SYNDICAT MIXTE INTERDEPARTEMENTAL DU BALLON D'ALSACE

ACOMPTE SUR LA PARTICIPATION STATUTAIRE AU FONCTIONNEMENT 2018

Résumé : Le présent rapport a pour objet le versement, à titre exceptionnel, d'un acompte sur la participation statutaire aux dépenses de fonctionnement 2018 du Syndicat Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA) pour un montant de 50 000 €.

1. Rappel de l'engagement statutaire du Département

Le Département soutient les 4 syndicats mixtes de montagne dont il est membre :

- Syndicat Mixte d'aménagement du site du Lac Blanc,
- Syndicat Mixte d'aménagement des stations de la Vallée de Munster Hautes-Vosges : sites du SCHNEPFENRIED, du TANET et du GASCHNEY,
- Syndicat Mixte d'aménagement du Markstein Grand Ballon : sites du MARKSTEIN et du GRAND BALLON,
- Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA).

Ce soutien se traduit par :

- une aide statutaire au fonctionnement et aux investissements courants annuels,
- un appui financier aux projets d'investissement non courants à travers un conventionnement.

Lors du vote du budget primitif 2018, l'Assemblée départementale a inscrit un montant de crédits de paiements de 749 000 € en fonctionnement, dont 204 400 € pour le SMIBA.

2. Situation d'urgence du SMIBA

Le SMIBA vient de nous alerter sur sa situation de trésorerie et sollicite le Département pour lui verser un acompte de 50 000 € sur la subvention de fonctionnement 2018.

Le Département du Territoire de Belfort va également proposer le versement d'un acompte d'un montant équivalent à la prochaine réunion de sa Commission Permanente prévue le 8 février 2018.

Cet acompte doit permettre au SMIBA de faire face à ses dépenses obligatoires immédiates (salaires et charges, emprunts, ...), sachant qu'il cherche par ailleurs à ouvrir une nouvelle ligne de trésorerie auprès d'un organisme bancaire. Des contacts ont été entrepris mais aucun engagement n'a été formulé à ce jour.

L'endettement du SMIBA est de 3,7 M€ au 1^{er} janvier 2018, avec une annuité d'emprunt à rembourser de 371 K€, difficile à honorer avec le plan de trésorerie actuel.

Pour désendetter le SMIBA, le Département du Territoire de Belfort et la Caisse des Dépôts de Bourgogne Franche Comté étudient actuellement la possibilité de rachat de tout ou partie des bâtiments du secteur des Sapins par le Département du Territoire de Belfort, déjà propriétaire de 7 ha de foncier sur le site.

Le solde de la participation statutaire aux dépenses de fonctionnement sera versé au regard du Budget Primitif 2018 du SMIBA, qui devrait être voté d'ici fin mars 2018.

En conclusion, je vous propose :

- d'attribuer, à titre exceptionnel, une participation statutaire de 50 000 € au Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), représentant un acompte sur la participation statutaire départementale totale aux dépenses de fonctionnement 2018 et d'autoriser le versement en une seule fois,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 6561 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT